

Rouyn-Noranda, le 30 mai 2018

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1E 5V7

OBJET : Soustraction à la procédure d'évaluation environnementale

Projet de relocalisation de la courbe Brière (route 117) sur le territoire de la
municipalité de Rivière-Héva
N/D : 30340
V/D : 3211-05-444

Monsieur,

Le 23 mars 2018 entrait en vigueur la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement ainsi que le nouveau Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RÉEIE). En fonction des nouveaux critères, ce règlement soustrait à la procédure d'évaluation environnementale, les projets qui ne présentent plus un risque environnemental élevé.

De ce fait, le projet de relocalisation de la courbe Brière étant un projet linéaire de moins de 5 km, il répond aux critères du nouveau règlement; c'est pourquoi le MTMDET souhaite se soustraire de la démarche d'évaluation environnementale et produira une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

N/Réf. : 20180215-53

80, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3237
Télécopieur : 819 763-3493
www.transports.gouv.qc.ca

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
REÇU LE

05 JUN 2018

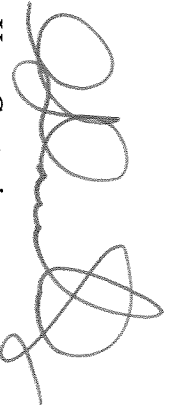
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres

... verso

Pour toute question, vous pourrez communiquer avec Nathalie Leblanc au poste 46442.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Yves Coutru, ing.

YC/NL/ac

c. c. M^{me} Anick Lavoie, directrice, Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

M. Jean Iracà, directeur des projets, Direction générale de l'Abitibi-
Témiscamingue